

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 21 septembre 2020

Le lundi 21 septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 18 septembre 2020.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M. Ariel LEVY, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Jennifer BUNAN, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck HALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHO, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

Étaient excusés :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS.

Ordre du jour

- **162020050** Désignation du Secrétaire de séance
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162020051** Adoption du compte rendu de la séance du 21 juillet 2020
M. Francis SZPINER rapporteur
- **162020052** Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement
M. Francis SZPINER rapporteur
- **162020053** Règlement intérieur des conseils de quartier
M. Francis SZPINER rapporteur
- **162020054** Désignation des représentants au Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles et polyvalentes
M. Francis SZPINER rapporteur
- **162020055** Désignation des représentants au Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées
M. Francis SZPINER rapporteur
- **2020 DFPE 149** Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66 693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité
M. Francis SZPINER rapporteur
- **162020056** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon procédure adaptée en raison de leur montant
M. Ariel LEVY rapporteur
- **162020057** Budget supplémentaire 2020 de l'état spécial d'arrondissement
M. Ariel LEVY rapporteur
- **2020 DDCT 21** États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021
M. Ariel LEVY rapporteur
- **2020 DDCT 22** États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2021
M. Ariel LEVY rapporteur
- **2020 DASES 134** Subventions (4 091 111 euros) à dix opérateurs pour le fonctionnement de quinze Espaces Solidarités Insertion. Avenant.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur
- **2020 DASES 167** Subventions (896 157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de cinq centres d'hébergement et une résidence sociale. Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abris.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur
- **2020 DASES 169** Subventions (839 002 euros) et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur
- **2020 DLH 24** Réalisation dans les 11^e et 16^e arrondissements de programmes de création de deux logements PLA-I. Modification des garanties d'emprunts (39 000 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2020 DU 19** Dénomination rue Maria Brignole (16^e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2020 DU 90** Classification de nouvelles voies des 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, et 19^e arrondissements au titre des droits de voirie.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

- **2020 DASCO 34** Divers collèges – Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteur

- **2020 DASCO 113** Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteur

- **2020 DAC 242** Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

M^{me} Bérengère GREE rapporteur

- **2020 DAC 550** Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels.

M^{me} Bérengère GREE rapporteur

- **2020 DAC 711** Subventions (5 500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 16^e arrondissement.

M^{me} Bérengère GREE rapporteur

- **2020 DVD 16** Communication Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine (16^e, 17^e et 18^e)

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteur

- **2020 DVD 73** Station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules à la Porte de Saint-Cloud (16^e). Convention d'occupation du domaine public avec la société HysetCo.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteur

- **2020 DASCO 92** Caisse des écoles – Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur

- **2020 DEVE 46** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au 39, rue Mirabeau 16^e – Avenant à la convention d'occupation avec « Nour »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

Vœux

- **V162020077** Vœu relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne.

M. Francis SZPINER rapporteur

- **V162020078** Vœu relatif à la dénomination de l'espace public situé entre la rue Jean Bologne et la rue de l'Abbé Gillet à Paris (16^e) à la mémoire de Claude GOASGUEN, ancien Ministre, Député de Paris et Conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire de Paris et ancien Maire du 16^e arrondissement.

M. Francis SZPINER rapporteur

- **V162020079** Vœu à la Mairie du 16^e arrondissement de Paris, présenté par Hannah SEBBAH, Joséphine MISSOFFE, Bruno PARENT, élus du groupe Indépendant et progressistes, et Éric HELARD, relatif à la transmission du Conseil d'arrondissement.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteur

- **V162020080** Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires parisiens.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur

- **V162020081** Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la régulation, à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.

M. Bruno PARENT rapporteur

Ordre du jour complémentaire

- **162020083** Adoption de l'ordre du jour complémentaire

M. Francis SZPINER rapporteur

- **162020055** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc

M. Francis SZPINER rapporteur

- **162020086** Choix du mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11 rue Erlanger (16^e)

M. Francis SZPINER rapporteur

- **2020 DDCT 23** Inventaire des équipements de proximité 2021

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **162020085** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2021.

M. Jérémie REDLER rapporteur

- **V162020088** Vœu relatif aux travaux de réhabilitation de l'immeuble et à la réouverture de la crèche municipale 2, rue du Général Grossetti (16^e)

M. Francis SZPINER rapporteur

La séance est ouverte à 19 heures.

M. SZPINER invite les membres du Conseil d'arrondissement à prendre place.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, il souhaite que le Conseil rende hommage à Bernard Debré, qui a été Conseiller de Paris, Député élu du 16^e arrondissement, et ministre de la Coopération.

Il rappelle que Bernard Debré appartient à une grande famille qui a servi la République, puisque son père, Michel Debré, était Premier ministre du Général de Gaulle, et que son frère Jean-Louis a été ministre de l'Intérieur.

M. SZPINER ajoute que Bernard Debré était un homme de qualité, un esprit libre et indépendant, et un grand médecin.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'observer une minute de silence en son honneur.

[Une minute de silence est observée en hommage à Bernard Debré]

M. SZPINER souhaite ensuite adresser ses félicitations républicaines à M. Bruno Parent pour sa nomination comme Secrétaire du Comité de suivi du plan de relance, qui jouera un rôle important pour la France dans les mois à venir.

- **162020050** Désignation du Secrétaire de séance

M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'observations, M. Julien Guedj est désigné secrétaire de séance.

- **162020051** Adoption du compte rendu de la séance du 21 juillet 2020

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER annonce que la Direction générale des services n'a reçu aucune observation concernant ce compte rendu, et s'enquiert d'éventuelles observations qu'auraient à formuler les conseillers d'arrondissement sur ce document.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met aux voix le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 21 juillet 2020.

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2020 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162020083** Adoption de l'ordre du jour complémentaire

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations des membres du Conseil quant à l'adoption de cet ordre du jour complémentaire.

L'ordre du jour complémentaire mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162020078** Vœu relatif à la dénomination de l'espace public situé entre la rue Jean Bologne et la rue de l'Abbé Gillet à Paris (16^e) à la mémoire de Claude GOASGUEN, ancien Ministre, Député de Paris et Conseiller de Paris, ancien adjoint au Maire de Paris et ancien Maire du 16^e arrondissement.

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER explique que ce vœu de la municipalité est relatif à la mémoire de Claude Goasguen, par la dénomination de l'espace public situé entre la rue Jean Bologne et la rue de l'Abbé Gillet. Il pense ne pas avoir besoin de rappeler le rôle qu'a joué Claude Goasguen dans le 16^e arrondissement, dans la vie politique parisienne et dans la vie nationale, et ajoute que cet emplacement a été choisi et a reçu l'approbation de sa famille.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu, puis, en l'absence d'observations, met ce vœu aux voix.

Le vœu V162020078 mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER ajoute que, dès que les circonstances le permettront, la Mairie du 16^e essaiera d'organiser un hommage en mémoire de Claude Goasguen.

➤ **162020052** Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER explique que ce règlement intérieur du Conseil d'arrondissement a été toiletté pour reprendre ce qui se fait, à savoir les évolutions légales concernant les listes paritaires en alternance des adjoints, les modalités d'examen des questions, la mise à disposition d'un local pour les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale et l'exercice du droit d'expression des groupes politiques ou conseillers n'appartenant pas à la majorité, dans les publications municipales.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur ce règlement intérieur, puis, en l'absence d'observations, met aux voix le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement.

Le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement mis aux voix par M. SZPNER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162020053** Règlement intérieur des conseils de quartier

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER rappelle que le 16^e arrondissement comprend six conseils de quartier et que, dans la mandature antérieure, le règlement prévoyait 24 membres, répartis entre huit élus, huit personnalités tirées au sort parmi les habitants s'étant manifestés, et huit représentants des associations.

Il précise ensuite les modifications ayant été apportées.

En ce qui concerne les membres élus, M. SZPNER précise que ceux-ci comprennent le Maire qui est, de droit, membre du Conseil de quartier, l'élus en charge du quartier, et six élus qui sont évidemment représentatifs de tous les groupes politiques. Par ailleurs, six habitants sont tirés au sort sur une liste de volontaires en comptant huit, de manière à ce que deux personnes qualifiées puissent être également associées à ces conseils de quartier, et huit représentants associatifs.

Il indique que le Maire nomme, pour chaque Conseil de quartier, un président délégué et un vice-président, qui sont choisis parmi les habitants tirés au sort, les personnalités qualifiées ou les représentants associatifs.

S'agissant des budgets, de la proximité des séances, de la durée des mandats, des séances interquartiers, des ordres du jour et des convocations, Monsieur SZPNER précise que n'intervient aucun changement et que s'appliquent donc les règles traditionnelles.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations ou de demandes de prises de parole sur ce règlement. Il donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH le remercie. Selon elle, le sujet des conseils de quartier est particulièrement important, comme tous ont pu le voir durant les dernières élections, qui ont connu un taux d'abstention « record », notamment à Paris. Les élus doivent donc, de l'avis de M^{me} SEBBAH, impliquer davantage les habitants dans la vie du 16^e arrondissement.

À ses yeux, cela implique aussi de revoir un peu le fonctionnement des conseils de quartier qui, jusque-là, étaient souvent « à la main » du Maire, sans être véritablement des instances de discussion et des forces de proposition.

Si M^{me} SEBBAH se dit en phase avec le règlement intérieur proposé par la majorité municipale, elle précise avoir toutefois quelques interrogations, notamment concernant le collège des habitants.

En effet, il est précisé que les habitants peuvent candidater pour participer aux conseils de quartier, et qu'un tirage au sort, en bonne et due forme, sera réalisé à la Mairie. Or elle se demande comment les habitants pourront postuler à ces conseils de quartier, et comment il sera possible de s'assurer que ce tirage au sort sera fait dans de bonnes conditions.

Si elle ajoute qu'est bien loin d'elle l'idée de remettre en cause la légalité de cette procédure, M^{me} SEBBAH souhaite malgré tout savoir comment il sera possible de s'assurer que la liste exhaustive sera bien présentée au moment du tirage au sort.

Elle remercie d'avance Monsieur le Maire de ces précisions.

M. SZPNER répond qu'une campagne de publicité sera mise en œuvre pour faire des appels à candidatures, de manière à ce que les gens soient les plus nombreux possibles à se manifester.

Par ailleurs, concernant la procédure de tirage au sort, M. SZPNER assure que celle-ci aura lieu avec toutes les garanties, puisqu'elle associera membres de l'opposition et de la majorité, et qu'elle aura un caractère public.

M^{me} SEBBAH constate que Monsieur le Maire ne répond pas vraiment à sa question.

M. SZPNER se dit désolé s'il ne répond pas à la question de M^{me} SEBBAH, mais confirme qu'il s'agit bien de sa réponse.

M^{me} SEBBAH estime qu'il est important de savoir s'il s'agira d'une candidature par courriel, ou par le biais d'une boîte à lettres mise à disposition devant la Mairie. Elle souhaite savoir comment cela se traduira dans les faits, car selon elle, s'il s'agit de courriels, personne ne garantit que ces courriels seront bien retransmis au moment du tirage au sort.

En effet, si M^{me} SEBBAH se dit prête à participer au tirage au sort, elle souhaite le faire sur une base fiable.

M. SZPNER répond que si M^{me} SEBBAH souhaite que cela soit fait par lettre recommandée avec accusé réception, ce sera fait.

En l'absence d'autres observations, il met aux voix le règlement intérieur des conseils de quartier.

Le règlement intérieur des conseils de quartier mis aux voix par M. SZPNER est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (32 votes pour, 3 votes contre).

➤ **V162020077** Vœu relatif à la création d'un conseil de quartier Bois de Boulogne.

M. Francis SZPNER rapporteur

M. SZPNER précise qu'il est apparu à la majorité municipale que le Bois de Boulogne faisait l'objet de réunions tout à fait irrégulières à l'Hôtel de Ville et qu'en réalité, les acteurs locaux étaient rarement impliqués.

Il ajoute que le Bois de Boulogne est actuellement morcelé sur trois des six conseils de quartier que compte le 16^e arrondissement et que, par conséquent, le Bois de Boulogne n'entre que très partiellement et épisodiquement dans les débats de ces conseils.

M. SZPINER explique que la majorité municipale considère que, pour prendre en compte les intérêts spécifiques du Bois, il était nécessaire de créer une instance de démocratie locale lui étant dédiée.

Il s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu et donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH annonce qu'elle se réjouit de ce vœu et de constater que le Bois de Boulogne est l'une des priorités de la majorité municipale, rappelant qu'il s'agissait également d'un engagement fort de son groupe durant la campagne.

Par ailleurs, M^{me} SEBBAH note aussi que la majorité municipale a repris une des propositions de M. BLANCHARD-DIGNAC sur le classement du Bois de Boulogne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle confirme qu'il s'agit d'une très bonne initiative, quoiqu'un peu ambitieuse. En effet, elle rappelle que les critères du patrimoine mondial de l'UNESCO sont tout de même assez exigeants et qu'avant de poursuivre de telles ambitions, il faut assurer certains préalables, à savoir la sécurité, la propreté, et l'accessibilité du Bois.

Dans ce contexte, M^{me} SEBBAH pense que la création d'un conseil de quartier dédié au Bois de Boulogne est une action très positive et confirme que son groupe votera évidemment favorablement ce vœu.

En revanche, elle espère que Monsieur le Maire, conscient qu'il s'agit d'un outil consultatif, mènera une politique volontariste et concrète sur le Bois de Boulogne : M^{me} SEBBAH l'assure qu'il pourra compter sur les élus de son groupe pour avancer en ce sens.

M. SZPINER se dit convaincu que le ministre de l'Intérieur donnera les moyens qu'il faut pour que l'ordre règne dans le Bois de Boulogne.

M^{me} SEBBAH rappelle que le ministre de l'Intérieur a annoncé la création prochaine d'une police municipale. Elle espère donc que Monsieur le Maire votera favorablement cette création.

M. SZPINER répond qu'il n'a pas attendu le Gouvernement pour être partisan de la police municipale, mais il rappelle également que l'ordre public relève d'abord de la police nationale, et que ce qui se passe dans le Bois de Boulogne relève d'abord, à ses yeux, des prérogatives de la police nationale, la police municipale venant en soutien.

Il met ensuite ce vœu aux voix.

Le vœu V162020077 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162020054** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER indique que les membres du Conseil d'arrondissement ont devant eux la liste de ces représentants, et s'enquiert d'éventuelles observations de leur part quant à cette liste.

M^{me} SEBBAH constate, à la lecture de ce projet de délibération, que Monsieur le Maire n'a pas prévu d'accorder aux élus de son groupe une place, aussi bien dans les écoles maternelles et élémentaires, que dans les collèges et lycées du 16^e arrondissement.

Bien qu'elle soit consciente que ce n'est pas obligatoire, cela constitue, selon M^{me} SEBBAH, un usage, ou une courtoisie.

En effet, compte tenu du fait qu'il existe 61 places au total, en dehors même du Conservatoire, elle pense que quatre élus de son groupe auraient pu faire partie de ces conseils.

M. SZPINER répond qu'il a pris note de cette observation, puis met aux voix ce projet de délibération.

La désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes, mise aux voix par M. SZPINER, est approuvée à la majorité du Conseil d'arrondissement. (votes pour 31, votes contre 4)

- **162020055** Désignation des représentants au Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles demandes de prise de parole.

Il met donc aux voix ce projet de délibération.

La désignation des représentants du Conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées, mise aux voix par M. SZPINER, est approuvée à la majorité du Conseil d'arrondissement. (votes pour 31, votes contres 4)

M^{me} MISSOFFE souhaite prendre la parole pour demander s'il est possible de revenir sur cette délibération, de façon à ce que les membres de l'opposition puissent participer à ces comités.

M. SZPINER répond que cette délibération a été votée et que le vote est acquis. Il lui demande si elle a des observations à formuler sur la désignation des représentants dans les collèges et lycées.

M^{me} MISSOFFE répond que son groupe aurait aimé pouvoir y participer.

M. SZPINER répond qu'il en a pris bonne note, sachant que, s'il reconnaît avoir quelques défauts, il n'est pas encore toutefois atteint de surdité.

- **162020087** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce point puis, en l'absence d'observations, met aux voix ce projet de délibération.

La désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du conservatoire Francis Poulenc, mise aux voix par M. SZPINER, est approuvée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162020086** Choix du mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11 rue Erlanger (16^e)

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER explique qu'il s'agit d'un marché public portant sur l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance, dont la société « La Maison bleue » est titulaire depuis le 1^{er} août, et qui arrivera à son terme le 31 juillet 2021.

Il rappelle que cet équipement municipal de 50 places est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement et qu'en conséquence, il appartient au Conseil de l'arrondissement de se prononcer sur son mode de gestion lors du renouvellement de son marché.

Il précise que parmi les modes de gestion possibles, à savoir la régie directe, la délégation de service public et le marché public, ce dernier apparaît le mieux adapté aux caractéristiques de cet établissement. En effet, le recours à la gestion externalisée, plutôt qu'à la régie directe, permet de mettre en œuvre des horaires d'ouverture décalés. De plus, la procédure des marchés publics est adaptée aux crèches et établissements multi-accueil, dont la majorité des places à plein temps est attribuée par la Mairie d'arrondissement.

M. SZPINER ajoute que dans le cadre de ce marché, le gestionnaire retenu est contrôlé par le Service de la protection maternelle et infantile ; il doit se conformer aux exigences du marché, qui sont élaborées dans le strict respect des règles de sécurité et d'accueil des jeunes enfants à Paris.

Il précise à titre indicatif que la composition de l'équipe du personnel auprès des enfants représente un taux de qualification d'au moins 50 % de personnels diplômés.

Pour l'ensemble de ces raisons, M. SZPINER propose au Conseil d'arrondissement de maintenir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil de la petite enfance situé 9-11 rue Erlanger dans le 16^e arrondissement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles interventions puis, en l'absence de remarques, met aux voix ce projet de délibération.

Le choix du marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11 rue Erlanger (16^e), mis aux voix par M. SZPINER, est approuvé à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DFPE 149** Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66 693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité.

M. Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER explique qu'il est proposé de voter une subvention de 66 693 euros à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité au cours de la période estivale, durant laquelle de nombreuses familles parisiennes sont restées dans la capitale.

Il précise que ce projet de délibération est soumis par la Ville de Paris et qu'en ce qui concerne le 16^e arrondissement, le « Foyer de Grenelle » recevra 1 000 euros pour l'action « Les sorties estivales en Familles » et l'association « Mode et Handicap, c'est possible », 4 000 euros pour l'organisation d'un atelier de couture.

M. SZPINER met aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2020 DFPE 149 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162020056** Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

M. Ariel LEVY rapporteur

M. SZPINER donne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY rappelle que le Conseil de Paris, dans sa séance des 23 et 24 juillet 2020, a donné délégation aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant.

Il précise que, pour l'application de cette disposition, le Maire d'arrondissement peut recevoir, à son tour, délégation du Conseil d'arrondissement.

M. LEVY propose donc d'accorder cette délégation au Maire et d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

La délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 16^e pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la

procédure adaptée en raison de leur montant, mise aux voix par M. SZPINER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162020057** Budget supplémentaire 2020 de l'état spécial d'arrondissement
M. Ariel LEVY rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY rappelle que, pour les états spéciaux d'arrondissement, le budget supplémentaire est principalement un budget de report, qui permet d'ajouter aux crédits initiaux, votés lors du budget primitif, le solde de l'exécution de l'année N-1 reporté de plein droit.

Il précise que, pour le 16^e arrondissement, les crédits à reporter, tels que prévus au compte administratif voté lors de la séance du 21 juillet 2020, s'élèvent à 243 597, 30 euros pour l'investissement, et 471 806, 26 euros pour le fonctionnement.

Dans la mesure où l'exécution 2020 sera marquée par de moindres dépenses en raison de la fermeture des équipements de proximité, M. LEVY annonce que les dépenses imprévues liées au contexte sanitaire sont, à ce jour, compensées, et qu'aucun abondement supplémentaire n'a été sollicité cette année.

M. LEVY propose donc de mettre aux voix le budget supplémentaire 2020 de l'état spécial du 16^e arrondissement et de le voter favorablement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix le budget supplémentaire 2020 de l'état spécial d'arrondissement.

Le budget supplémentaire 2020 de l'état spécial d'arrondissement, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2020 DDCT 21** États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021
M. Ariel LEVY rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY rappelle que la loi du 27 février 2002 a attribué aux conseils d'arrondissement des capacités budgétaires étendues et a établi l'architecture actuelle de leur budget des états spéciaux d'arrondissement, qui comprennent une dotation de gestion locale et une dotation d'animation locale.

Il indique que le projet de délibération soumis au Conseil porte sur la détermination du cadre de référence de la répartition de ces dotations destinées aux états spéciaux des arrondissements, pour la préparation du budget primitif 2021.

M. LEVY ajoute qu'il regrette que les modalités de calcul souhaitées par la Maire de Paris défavorisent le 16^e arrondissement, puisque l'information de la vie locale et les activités culturelles sont aussi importants pour les familles du 16^e arrondissement.

Il propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération, et ajoute que la majorité municipale demandera au groupe « Changer Paris », de mener une réflexion sur ces modalités de calcul.

M. SZPINER met aux voix ce projet de délibération.

Le Conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité sur le projet de délibération 2020 DDCT 21 mis aux voix par M. SZPINER.

➤ **2020 DDCT 22** États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2021

M. Ariel LEVY rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M. LEVY pour la présentation de cette délibération.

M. LEVY rappelle que les dépenses inscrites aux États spéciaux d'arrondissement permettent essentiellement de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité gérés par le Conseil d'arrondissement.

Or il rappelle que dans le cadre de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les conseils d'arrondissement ont été autorisés depuis le 1^{er} janvier 2004 à effectuer des investissements sur la voie publique, ou encore sur des équipements gérés par le Conseil de Paris, tout en encadrant le champ de leur intervention.

M. LEVY annonce qu'il est proposé de reconduire ces modalités pour 2020.

Par ailleurs, il indique qu'il est prévu que les directions techniques de la Ville de Paris apportent leur concours à la préparation, au suivi et au contrôle de l'exécution de ces opérations financées par le Conseil d'arrondissement.

M. LEVY ajoute que ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la dotation d'investissement des États spéciaux, et qu'il est distinct de la procédure mise en œuvre pour la programmation des investissements d'intérêt local, qui permet au Maire d'arrondissement de disposer d'un pouvoir de décision sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

M. LEVY propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DDCT 22 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DDCT 23** Inventaire des équipements de proximité 2021

M. Jérémie REDLER rapporteur

M. REDLER précise que cette délibération dresse l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020 et qu'il est proposé de voter cet inventaire pour les différents arrondissements parisiens. Il explique que ces équipements de proximité comprennent les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle et sportive, et l'information de la vie locale, ainsi que les espaces dont la superficie est inférieure à 1 hectare.

M. REDLER informe le Conseil que la modification majeure apportée par cette délibération concerne le regroupement qui est intervenu entre les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements, ce qui implique de remettre à jour cette délibération.

Il propose au Conseil de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DDCT 23 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162020085** Inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2021.

M. Jérémie REDLER rapporteur

M. REDLER fait remarquer que cette délibération émane de la précédente et concerne cette fois-ci spécifiquement le 16^e arrondissement.

Il demande au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette liste des équipements de proximité concernant le 16^e arrondissement.

L'inventaire des équipements de proximité du 16^e arrondissement pour l'année 2021, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 134** Subventions (4 091 111 euros) à dix opérateurs pour le fonctionnement de quinze Espaces Solidarités Insertion. Avenant.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique que le 3 juillet 1996, la Ville de Paris, l'État et la RATP ont signé une convention tripartite pour la mise en place des Espaces Solidarités Insertion, dits « ESI », convention ayant été renouvelée en 2013 et en 2018.

M^{me} DORVALD explique que, pendant la période du confinement, les ESI se sont adaptés, en mettant en place des maraudes, un accueil à l'extérieur, de la distribution alimentaire, ou encore en donnant un accès aux douches. Depuis le déconfinement, les ESI essaient d'offrir au public le maximum de prestations, tout en respectant les conditions sanitaires.

M^{me} DORVALD indique que dans le 16^e arrondissement, se trouve le Centre d'action sociale qui gère l'ESI « Halle Saint-Didier », situé rue Mesnil.

Elle précise qu'il est donc demandé de fixer le montant des subventions apportées à ces structures à 4 091 111 euros et elle demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASES 134 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 167** Subventions (896 157 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour la gestion de cinq centres d'hébergement et d'une résidence sociale. Subvention pour l'expérimentation d'abris pour les sans-abris.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD annonce que la Mairie de Paris propose d'attribuer pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement à plusieurs organismes, pour la gestion de cinq centres d'hébergement et d'une résidence sociale accueillant des femmes victimes de violences, des femmes isolées en état de précarité, des familles monoparentales, ainsi que des jeunes en difficultés.

Elle rappelle que se trouve dans le 16^e arrondissement l'association « Corot Entraide », connue de tous, qui travaille vraiment sur plusieurs problématiques, et œuvre particulièrement pour les jeunes en difficultés. Elle souligne l'attachement de la municipalité à cette association qu'elle soutient depuis longtemps, et annonce qu'il est proposé de lui attribuer une subvention de 135 000 euros.

M^{me} DORVALD en conclut qu'elle ne peut qu'inviter les membres du Conseil à voter pour cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASES 167 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASES 169** Subventions (839 002 euros) et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit là encore d'accorder des subventions à hauteur de 839 002 euros pour soutenir les associations qui œuvrent en faveur des personnes sans-abris et organisent des maraudes.

Elle ajoute que se trouvent, dans le 16^e arrondissement l'association « Aux Captifs La Libération », située derrière l'église de la Porte de Saint-Cloud, pour laquelle il est proposé une subvention de 79 284 euros, et l'association « Aurore », pour laquelle il est proposé une subvention de 93 172 euros.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASES 169 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DLH 24** Réalisation dans les 11^e et 16^e arrondissements de programmes de création de deux logements PLA-I. Modification des garanties d'emprunts (39 000 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique que cette délibération concerne les garanties d'emprunt sur l'immeuble situé au 16, rue Erlanger.

Il rappelle qu'en octobre 2012, la Ville de Paris a autorisé l'acquisition-amélioration d'un lot de copropriété dans un immeuble situé au 16 rue Erlanger pour y réaliser un logement PLA-I. La Ville de Paris avait alors autorisé la société « FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME » à souscrire auprès de la CDC un emprunt PLA-I, et apporté sa garantie.

M. SAUVAGE explique que cet emprunt n'a pas été souscrit dans le délai de deux années, prévu par la délibération et que, de plus, le prix de revient de l'opération a évolué, nécessitant de porter le prêt à 24 000 euros.

La Ville de Paris envisage en conséquence d'accorder sa garantie pour un emprunt PLA-I d'un montant de 24 000 euros, sous réserve de la conclusion du contrat de prêt dans un délai de trois années.

M. SAUVAGE souligne qu'il convient de relever que cette délibération concerne également un immeuble situé dans le 11^e arrondissement, visé par une délibération de 2016.

Il rappelle que les élus de la majorité municipale du 16^e arrondissement ont déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de marquer leurs réserves sur ces opérations de préemption de lots individuels dans des immeubles en copropriété, et il estime qu'il est stupéfiant de voir la « célérité » avec laquelle ces opérations sont menées.

M. SAUVAGE propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement, s'agissant de cette opération initiée il y a plus de huit années, de s'abstenir afin de marquer leurs réserves sur ce type d'opérations et sur la lenteur avec laquelle elles sont menées.

Par ailleurs, M. SAUVAGE ajoute que cette situation conduit à s'interroger sur la vacance dans le parc des logements sociaux, et formule le souhait que ce sujet soit évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil d'arrondissement, afin d'obtenir de la Ville de Paris un état des vacances par attributaire de

logements. En effet, M. SAUVAGE rappelle que ce vœu ne concerne pas la Mairie du 16^e, qui attribue très rapidement tous ses logements. Or le fait que l'on entende maintenant souvent dire qu'il existe des vacances de logements signifie, selon M. SAUVAGE, que certains ne les attribuent pas si vite que cela.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DLH 24 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DU 19** Dénomination rue Maria Brignole (16^e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M. SZPINER redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE rappelle que la Ville de Paris a décidé depuis 2001 de mentionner, sur les plaques de rues portant le nom d'hommes et de femmes, les prénoms des personnes concernées.

Il fait remarquer que tel a été le cas, dans le 16^e arrondissement, des rues Jean de la Fontaine et Marceline Desbordes-Valmore.

Il explique qu'il est proposé aujourd'hui de substituer la dénomination de « rue Maria Brignole » à celle de « rue Brignole ». M. SAUVAGE précise qu'il s'agit d'une petite voie attenante au musée Galliera, ouverte sur des terrains qui appartenaient à M^{me} Maria Brignole-Sale, duchesse de Galliera, philanthrope italienne née à Gênes en 1811 et décédée à Paris en 1898.

M. SAUVAGE propose au Conseil de délibérer favorablement sur cette délibération, tout en estimant qu'il serait peut-être opportun dresser un inventaire des voies concernées et de régler ce problème une fois pour toutes.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DU 19 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DU 90** Classification de nouvelles voies des 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, et 19^e arrondissements au titre des droits de voirie.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M. SAUVAGE fait remarquer que cette délibération est partiellement due à ce qu'il vient d'évoquer.

En effet, le montant des droits de voirie perçus pour les objets ou installations prenant appui sur le domaine public, telles des bannes ou des marquises, varient en fonction du niveau de classement attribué pour la voie considérée. M. SAUVAGE précise que ce classement tient compte de la valeur commerciale ou de la chalandise de la voie.

Il rappelle que diverses délibérations, de 1986, 2005 et 2011, ont fixé le classement des voies publiques en plusieurs catégories, allant de la 4^e, qui est la plus faible, à la première voie hors catégorie, représentant le niveau de classement le plus important.

Or depuis la dernière délibération, datant de 2019, M. SAUVAGE précise que plusieurs éléments sont intervenus : d'une part, certaines voies ont été autrement dénommée, telles la rue Marceline Desbordes-Valmore ou l'avenue Anne-Eugène Milleret de Brou, dans le 16^e arrondissement, et d'autre part, diverses voies privées destinées à devenir publiques ont été identifiées, le 16^e arrondissement n'étant pas concerné par ce deuxième cas.

M. SAUVAGE indique que les deux voies du 16^e arrondissement sus-évoquées sont actuellement classées en catégorie 4, et qu'il est proposé de les maintenir dans cette catégorie.

Il propose de délibérer favorablement sur cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DU 90 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 34** Divers collèges – Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD explique qu'il est proposé au Conseil de soutenir les projets éducatifs dans les collèges par l'attribution de dotations de fonctionnement d'un montant d'1 066 227 euros. Elle précise que pour le 16^e arrondissement, les subventions proposées sont les suivantes :

- Claude Bernard, : 5 000 euros ;
- Janson de Saille, site d'Eugène Delacroix : 2 000 euros ;
- Jean-Baptiste Say : 2 000 euros ;
- Jean de la Fontaine : 2 000 euros ;
- Molière : 5 000 euros.

M^{me} NIZARD remercie les élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 34 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DASCO 113** Collèges imbriqués avec un lycée – Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros).

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD indique que, conformément au Code de l'Éducation, la Ville de Paris est en charge des collèges publics, dont les 29 collèges imbriqués avec un lycée. Elle leur attribue à ce titre des dotations de fonctionnement qui leur permettent de faire face à leurs dépenses pédagogiques, de flux et d'entretien.

M^{me} NIZARD précise que, pour les collèges du 16^e arrondissement, les montants proposés sont les suivants :

- Claude Bernard, : 71 917 euros ;
- Janson de Saille : 199 998 euros ;
- Jean-Baptiste Say : 108 067 euros ;
- Jean de la Fontaine : 147 964 euros ;
- Molière : 78 042 euros.

M^{me} NIZARD remercie les élus du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 113 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DAC 242** Subventions (239 000 euros), convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE précise que cette délibération concerne des subventions, convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l' « Art pour Grandir » et des temps d'activités périscolaires.

Elle annonce qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 239 000 euros, répartie entre sept structures, pour soutenir l'accès de tous aux œuvres d'art dès le plus jeune âge.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

M^{me} LECOUTURIER annonce qu'elle souhaiterait intervenir.

M. SZPINER lui donne la parole.

M^{me} LECOUTURIER explique qu'elle n'est pas toujours d'accord avec la politique culturelle de Paris, mais qu'elle trouve que ce dispositif « Art pour Grandir » assez remarquable : elle souhaite le souligner.

En effet, aux yeux de M^{me} LECOUTURIER, il s'agit effectivement d'un beau projet, puisque ce sont des structures de grande qualité qui vont dispenser leur savoir auprès des écoliers, notamment durant les temps périscolaires.

De l'avis de M^{me} LECOUTURIER, le droit à la Culture fait partie intégrante du droit de l'Éducation, et l'Éducation participant à la liberté et au développement des citoyens, il lui semble important d'intervenir sur ce sujet.

Elle pense que Monsieur le Maire connaît les positions de son groupe sur les temps périscolaires, et surtout sur l'ambition qui doit être portée durant ces temps périscolaires, notamment au niveau des associations qui doivent intervenir dans les écoles : elle se dit tout à fait d'accord lorsque ce sont de belles institutions, telles que le Conservatoire ou d'autres associations de qualité qui interviennent, mais malheureusement, elle constate que tel n'est pas toujours le cas.

Aussi M^{me} LECOUTURIER souhaiterait-elle savoir si l'une de ces sept structures intervient dans le 16^e arrondissement. En effet, elle n'a pas vu cette précision dans la délibération et, si tel n'est pas le cas, elle se demande pour quelle raison les élus du 16^e votent pour ces structures.

M^{me} GREE répond que l' « Association de prévention du site de la Villette » intervient en lien avec la Maison de la Radio, et avec le Théâtre Chaillot, situés dans le 16^e arrondissement.

M^{me} LECOUTURIER entend cette réponse, mais en conclut que l'on ne sait pas si ces structures interviennent dans le 16^e arrondissement.

Elle ajoute qu'elle souhaitait savoir si M^{me} GREE avait davantage d'informations qu'elle n'en a elle-même, et que si tel n'est pas le cas, elle se renseignera.

M^{me} GREE répond qu'il n'est pas précisé si ces interventions ont lieu dans les écoles mais que, selon elle, ces structures interviennent auprès de publics jeunes, qui n'ont pas nécessairement l'occasion de fréquenter des musées ou des théâtres.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAC 242 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2020 DAC 550** Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE explique que cette délibération concerne des subventions et des avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes, au titre du plan de soutien aux acteurs culturels.

Elle informe le Conseil qu'il est proposé d'accorder une subvention et d'autoriser à signer des avenants à convention avec 30 sociétés qui gèrent des salles de cinéma indépendantes à Paris, pour soutenir ces acteurs culturels à la suite de l'épidémie.

M^{me} GREE souligne le fait que cette épidémie a eu effectivement de lourdes conséquences sur les salles de cinéma indépendantes, et qu'elle a modifié leur modèle économique, sachant qu'il reste encore des incertitudes sur le retour du public dans les salles de cinéma.

Elle précise qu'il est proposé un montant forfaitaire de 5 000 euros par salle, auquel s'ajoute un montant variable selon la situation économique de chaque salle, sachant que l'ensemble est plafonné à 40 000 euros par salle.

Pour le 16^e arrondissement, M^{me} GREE annonce qu'est proposée une subvention de 97 100 euros à la SAS Dulac Cinémas, qui exploite notamment, dans le 16^e arrondissement, le Majestic Passy.

M^{me} GREE remercie le Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER la remercie et met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DAC 550 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2020 DAC 711** Subventions (5 500 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 16^e arrondissement.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE indique que cette délibération concerne une subvention à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 16^e arrondissement.

Elle explique qu'il est proposé d'accorder une subvention de 5 500 euros à deux associations, dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales.

Elle précise que ces deux associations sont les « Amis du Théâtre du Ranelagh », pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros et l'« Association Culturelle et Caritative Passy-Mozart », pour une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération et s'enquiert des éventuels votes défavorables.

M^{me} LECOUTURIER demande à intervenir.

M. SZPINER fait remarquer que le vote sur cette délibération a eu lieu : il invite M^{me} Lecouturier à faire part ultérieurement de ses éventuelles observations, considérant qu'elle aurait dû intervenir avant le vote.

M^{me} LECOUTURIER répond à Monsieur le Maire qu'il ne laisse pas le temps aux élus d'intervenir avant de procéder au vote.

M. SZPINER rappelle que les règles sont les mêmes qu'en début de séance, lorsqu'il a indiqué à M^{me} Missoffe qu'elle intervenait après le vote. Il considère que ce débat est clos.

Le projet de délibération 2020 DAC 550 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2020 DVD 16** Communication Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine (16^e, 17^e et 18^e)

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG précise que la Maire de Paris a souhaité porter à la connaissance du Conseil d'arrondissement du 16^e la communication du Bilan 2019 d'avancement du Tramway T3, de la Porte de la Chapelle à la Porte Dauphine.

Faisant remarquer qu'il s'agit d'une information, elle propose de poursuivre avec la délibération suivante.

- **2020 DVD 73** Station de production et de distribution d'hydrogène pour véhicules à la Porte de Saint-Cloud (16^e). Convention d'occupation du domaine public avec la société HyssetCo.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure

M^{me} EDBERG explique que, dans le cadre de cette délibération, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la société HyssetCo, entreprise associant les sociétés de taxis Hype, Air Liquide, Idex, Kouros, STEP et Toyota, une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public routier d'une durée de quinze ans, pour l'installation d'une station de production et de distribution d'hydrogène à la Porte de Saint-Cloud.

M^{me} EDBERG ajoute que ce projet s'inscrit dans le schéma de développement des véhicules à hydrogène, carburant ayant moins d'impact environnemental.

Cette station produisant de l'hydrogène par électrolyse d'eau serait ouverte à tous les utilisateurs et serait implantée sur une parcelle se trouvant en surplomb du périphérique, située à proximité du stade Pierre de Coubertin, le long de l'avenue Dode de la Brunerie, qui accueille aujourd'hui environ 28 places de stationnement.

Elle ajoute que cette convention ne vaut pas en elle-même autorisation de travaux et qu'en parallèle, une demande de permis de construire a donc été déposée et se trouve actuellement en instruction.

Enfin, elle porte à la connaissance du Conseil le fait que les porteurs du projet ont été reçus par M^{me} BALDINI et qu'ils se sont engagés à mettre en place une concertation et une information des riverains.

M^{me} EDBERG propose au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M^{me} BALDINI.

M^{me} BALDINI confirme avoir reçu la semaine précédente les représentants de cette société, qui l'ont rassurée quant aux nuisances qui pourraient découler de cette installation. Elle précise les avoir interrogés au niveau des sons, de la fréquentation automobile et de la pollution atmosphérique, et affirme qu'ils ont été très rassurants.

Par ailleurs, M^{me} BALDINI confie qu'elle a trouvé très beau le projet architectural de cette station qui lui a été présenté, et qu'elle est d'avis qu'il s'intégrera très bien dans ce quartier.

Elle ajoute avoir demandé à cette entreprise de pouvoir participer à plusieurs réunions de riverains, si ceux-ci le demandent, et M^{me} BALDINI est d'avis que les riverains vont sans doute s'interroger sur ce que sera exactement cette station. Elle insiste donc sur la nécessité que tout soit fait dans une grande transparence avec les riverains du quartier, et elle confirme que les représentants de la société sont tout à fait d'accord pour participer à des réunions, afin d'expliquer aux riverains ce dont il s'agit.

M^{me} BALDINI ajoute que la façon dont sera organisée cette station ne gênera pas la Porte de Saint-Cloud et ne « thrombolysera » pas celle-ci, dans la mesure où les voitures arriveront par le périphérique et repartiront directement, sachant que dans un premier temps, ce seront plutôt les taxis qui seront concernés.

Enfin, elle fait remarquer qu'il existe une petite station de ce type à la Place de l'Alma où des taxis viennent déjà s'approvisionner, bien que celle-ci n'ait rien à voir avec ce que sera cette station de la Porte de Saint-Cloud.

M^{me} BALDINI se dit donc tout à fait d'accord pour émettre un avis favorable sur cette délibération, dans la mesure où, comme l'a dit M^{me} EDBERG, cela fait partie d'un grand développement de l'hydrogène dont tous entendent beaucoup parler en ce moment : elle pense qu'il faut donc émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH remercie M^{me} BALDINI de ces précisions et de son professionnalisme, dans la mesure où il est toujours intéressant pour les élus d'avoir toutes les précisions s'agissant de ce projet qui est « distribué » un peu comme cela, « de but en blanc ».

Elle trouve donc appréciable d'avoir pu avoir ces précisions et demande d'ailleurs à M^{me} BALDINI si elle a des informations quant au calendrier des concertations, sachant que les élus de son groupe seraient ravis d'y participer.

M^{me} BALDINI répond que, pour le moment, le permis de construire n'a pas encore été délivré, mais que, selon elle, cela pourra ensuite aller très vite, sachant qu'ils sont assez pressés et souhaiteraient que cela soit mis en place pour la fin de l'année. Toutefois, elle souligne les lenteurs administratives, que tout le monde connaît.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DVD 73 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2020 DASCO 92** Caisse des écoles – Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que la crise sanitaire, toujours en cours, et notamment la période de confinement décidée par le Gouvernement, n'ont pas permis l'organisation de la concertation nécessaire à la préparation d'un nouveau cadre triennal pour la relation entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles, auxquelles elle délègue la mission de restauration scolaire pour l'ensemble des établissements du 1^{er} degré, ainsi que pour certains collèges et lycées municipaux.

Elle précise que, de ce fait, afin de garantir la continuité du service public de la restauration scolaire pour l'année 2021, il convient de procéder à la prolongation pour une année supplémentaire de la

convention d'objectif et de financement liant la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 16^e arrondissement.

M^{me} BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DASCO 92 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

- **2020 DEVE 46** Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé au 39, rue Mirabeau 16^e – Avenant à la convention d'occupation avec « Nour »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure

M. SZPINER donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

Mme BALDINI indique qu'il s'agit d'autoriser la Ville de Paris à signer avec l'association « Nour », association bien connue de nombre d'élus du 16^e arrondissement, un avenant à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain supplémentaire de 35 m², venant s'ajouter aux 118 m² dont dispose déjà l'association, dans le parc de l'hôpital Sainte-Périne.

Elle explique que cette association avait, en réalité, besoin d'un endroit pour implanter un petit chalet de bois, afin d'y stocker ses bûches, râtaux et autres outils. Elle ajoute que les membres de cette association étaient vraiment très demandeurs, sachant que, comme tous le savent ici, cette association fonctionne vraiment très bien.

M^{me} BALDINI demande évidemment aux élus du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2020 DEVE 46, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

Vœux

- **V162020079** Vœu à la Mairie du 16^e arrondissement de Paris, présenté par Hanna SEBBAH, Joséphine MISSOFFE, Bruno PARENT, élus du groupe Indépendant et progressistes, et Éric HÉLARD, relatif à la transmission du Conseil d'arrondissement.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure

M. SZPINER propose maintenant d'examiner ce vœu présenté par Hanna SEBBAH, Joséphine Missoffe, Bruno Parent, et Éric Héléard, tout en faisant observer que, bien avant que ce vœu ne soit présenté, la Mairie du 16^e avait mis en place les moyens techniques pour la transmission des séances du Conseil d'arrondissement. Il précise qu'ils ne l'ont pas fait en raison de la demande de Madame SEBBAH, mais que cela avait été envisagé bien avant.

Il demande donc à M^{me} SEBBAH si elle souhaite maintenir ce vœu ou si elle considère qu'il est sans objet.

M^{me} SEBBAH le remercie d'avoir remis en place ce dispositif, et se dit ravie de constater que la Mairie du 16^e arrondissement rentre dans la modernité. Cependant, elle demande confirmation que ce dispositif sera mis en place pour toutes les prochaines séances du Conseil, et pas uniquement pour celle-ci. M^{me} SEBBAH assure que si tel est le cas, les signataires de ce vœu retireront celui-ci.

M. SZPINER répond que ce dispositif est en place pour toutes les séances du Conseil, comme l'avait prévu la municipalité, et notamment compte tenu de la crise du Covid : les assistances étant réduites et la démocratie devant s'exercer publiquement, M. SZPINER estime que cela allait de soi.

M^{me} SEBBAH le remercie et annonce que, dans la mesure où tel était le sens de ce vœu, celui-ci est retiré.

Le vœu V162020079 est retiré.

- **V162020080** Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires parisiens.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} SEBBAH le remercie et explique qu'elle présente avec son groupe ce vœu, qui sera déposé au Conseil de Paris et dont elle espère qu'il fera consensus au sein du Conseil d'arrondissement du 16^e, puisqu'il concerne la sécurité des enfants du 16^e.

Elle note que l'équipe de la majorité, par la voix de M^{me} Edberg, a précisé dans un communiqué cette semaine qu'il s'agissait de l'une des priorités de la mandature, ce dont M^{me} SEBBAH se réjouit, puisque tous partagent évidemment le souhait d'avoir des environnements apaisés autour des écoles pour les enfants.

Il semble important à M^{me} SEBBAH de rappeler qu'un tragique événement a coûté la vie à la petite Sixtine ces derniers mois, ce qui les oblige, en tant qu'élus municipaux.

M^{me} SEBBAH rappelle que la Ville de Paris a présenté un plan « rues aux écoles », qui a permis de sécuriser l'abord de quelques écoles au niveau parisien, y compris dans le 16^e arrondissement, ce dont elle se réjouit, car il s'agit d'une très bonne première étape.

Toutefois, aux yeux de M^{me} SEBBAH, il faut aller plus loin, dans la mesure où, comme cela apparaît dans ce document, 150 écoles se trouvent dans une situation complexe compte tenu de la présence d'un trafic plus important. Elle suppose qu'il faut comprendre par là qu'il s'agit d'écoles qui, *a fortiori*, sont plus exposées aux problématiques de sécurité routière. Pourtant, ses recherches amène M^{me} SEBBAH à constater que ces rues ne bénéficient, à date, d'aucune perspective de sécurisation ou d'apaisement.

Dans le 16^e arrondissement, M^{me} SEBBAH remarque que quatre écoles sont concernées, à savoir Chernoviz, Perchamps, avenue Boudon, et l'école privée l'Assomption.

Aussi, le groupe de M^{me} SEBBAH fait-il la demande que ce plan « rues aux écoles » soit étendu à l'ensemble, non pas des rues, mais aux trajets quotidiens des écoliers, en se fondant sur l'expertise des maires d'arrondissement au niveau parisien et des élus en charge de ces sujets.

M^{me} SEBBAH formule le souhait que ce vœu soit accueilli favorablement par la présente assemblée.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu et donne la parole à M^{me} EDBERG.

M^{me} EDBERG précise qu'elle souhaite répondre à M^{me} SEBBAH, et confirme que cette mesure devrait faire consensus, mais ajoute que, malheureusement, la manière dont ce vœu est exprimé est trop peu précise et bien loin de la réalité du terrain.

Par exemple, elle note que M^{me} SEBBAH a énoncé l'augmentation des « points écoles ». Or sur la réalité du terrain, le problème est qu'il est constaté que ces vacataires arrivent à 8 heures du matin, rentrent chez eux, doivent revenir à midi, puis ensuite à 16 heures. Ainsi, elle précise que personne ne peut pourvoir à ces postes. Selon M^{me} EDBERG, il faudrait que la Mairie de Paris décide d'affecter à ces postes des agents de la DPSP, qui sont salariés : dans ce cas-là, ces postes pourraient être pourvus. Tel est le premier élément.

Par ailleurs, M^{me} EDBERG annonce qu'à la demande de Monsieur le Maire, a été effectuée une cartographie des risques. Ils ont ainsi demandé, ce qui avait déjà été fait au préalable, à l'ensemble des riverains qui le souhaitent, de remonter les lieux accidentogènes, afin que la Mairie puisse, dans un premier temps, poser un diagnostic.

M^{me} EDBERG est d'avis qu'il est important, lorsque les élus formulent des demandes à la Mairie de Paris, que celles-ci soient précises, en demandant, par exemple, que les « points écoles » soient assurés par des agents de la DPSP ou bien, à un niveau supérieur, que le régime applicable aux vacataires soit modifié.

Enfin, il est nécessaire, selon M^{me} EDBERG, de définir des aménagements prioritaires. En effet, elle pense que M^{me} SEBBAH n'est pas sans ignorer que le budget disponible n'est malheureusement pas illimité, que ce soit au niveau de la Mairie du 16^e arrondissement ou au niveau de la Mairie de Paris. Or modifier tous les aménagements, tel que demandé dans le vœu, serait logiquement irréalisable. Selon elle, il faut donc dresser des priorités parmi ces aménagements, pour pouvoir ensuite voir s'ils sont compatibles avec le budget, et les réaliser.

Pour toutes ces raisons, M^{me} EDBERG invite le Conseil d'arrondissement à voter défavorablement cette demande imprécise.

M^{me} SEBBAH la remercie de ses observations. En réalité, elle indique qu'au Conseil de Paris auquel elle siège, avec certains de ses collègues présents ici, les demandes trop précises ont tendance à ne pas aboutir, justement en raison du fait que sont avancés des arguments de technicité du type de ceux que vient d'évoquer M^{me} EDBERG.

Telle est la raison pour laquelle M^{me} SEBBAH et son groupe ont formulé avec Delphine BÜRKL, Maire du 9^e arrondissement depuis 2014, et Pierre-Yves BOURNAZEL qui, selon elle, est un élu expérimenté du 18^e arrondissement, ce vœu, qui lui paraît tout à fait bien rédigé, à moins qu'il ne comprenne quelques petits points d'améliorations, qu'il serait éventuellement possible de modifier, afin de présenter ensuite ce vœu tous ensemble au Conseil de Paris.

M^{me} SEBBAH regrette qu'il n'y ait pas consensus sur ce sujet. Elle confirme qu'un état des lieux est évidemment à réaliser, et elle se réjouit d'ailleurs que la municipalité entreprenne cette démarche. Elle confirme qu'il existe évidemment des carrefours dangereux, et elle mentionne à ce titre le carrefour avenue Georges Sand- rue la Fontaine, que tout le monde connaît. Évidemment, M^{me} SEBBAH confirme que « mille sujets » sont à aborder en matière de sécurité routière.

Cependant, elle trouve aberrant de dire que quatre écoles dans le 16^e arrondissement ne vont pas être traitées dans ce plan « rues aux écoles » qui est pourtant une bonne initiative, pour la simple raison qu'il existe trop de passage et de trafic dans ces rues.

Ainsi, pour la sécurité des enfants du 16^e arrondissement, M^{me} SEBBAH pense qu'il serait positif de voter collectivement en faveur de ce vœu, que, de toute façon, son groupe présentera au Conseil de Paris. Selon elle, il s'agirait d'un signal fort qu'ils enverraient collectivement, en votant à l'unanimité ce vœu qui sera présenté en Conseil de Paris.

M. SZPINER fait remarquer que tous sont d'accord pour protéger les enfants et pour la protection de ces derniers, mais ajoute qu'il existe une question de méthode de travail.

Par exemple, il indique avoir reçu les gens de la DPSP et qu'il est passionnant de savoir que pour le 16^e et le 17^e arrondissement, il existe 150 fonctionnaires affectés pour toutes les tâches qui leur incombent, ce qui signifie qu'en réalité, une vingtaine sont dédiés en permanence, alors que dans le même temps, M^{me} Hidalgo a 400 personnes, toujours pour ces deux arrondissements, pour s'occuper des problèmes de stationnement et des contraventions inhérentes.

M. SZPINER explique que la majorité municipale pense que la bonne méthodologie est d'être extrêmement précis, parce que si, effectivement, la Mairie de Paris ne fait pas ce qu'elle doit faire, il est d'autant plus facile pour elle que les élus d'arrondissement se réfugient dans des généralités, qui

sont certes des généralités généreuses, des généralités que tout le monde partage, mais qui restent des généralités.

Aussi, M. SZPINER annonce-t-il que le moment venu, la municipalité présentera un vœu comprenant des revendications très précises, expliquant de combien de personnes le 16^e a besoin à tel endroit pour la voirie, et de combien de personnels de la DPSP le 16^e a besoin. Il précise d'ailleurs que M^{me} SEBBAH pourra s'associer aux travaux que mènera M^{me} EDBERG à ce sujet et il annonce qu'ils feront ainsi, ensemble, un vœu qui correspondra aux besoins du 16^e arrondissement.

En revanche, il ne voit pas pour quelle raison la municipalité du 16^e présenterait un vœu mélangé et mélangeant tous les arrondissements, alors que chaque arrondissement a ses problèmes, d'autant qu'il rappelle que le 16^e arrondissement est toujours mal traité et passe toujours le dernier, parce que l'on pense qu'il est un « arrondissement de riches ».

Voilà pourquoi M. SZPINER pense qu'il existe une spécificité du 16^e arrondissement, et qu'afin d'être efficace, il faut faire un vœu précis portant sur des points précis, présentant les besoins du 16^e chiffrés, en argent, en travaux, et en personnels humains.

M^{me} SEBBAH est d'avis que l'un n'exclut pas l'autre et qu'il eut été possible de voter le vœu présenté par son groupe aujourd'hui, qui est effectivement un vœu plus général, puis de voter ensuite des vœux plus précis en Conseil de Paris. Elle confirme qu'elle se serait évidemment associée aux élus de la majorité sur ce sujet qui lui tient à cœur.

M^{me} SEBBAH entend que Monsieur le Maire dit que la Mairie de Paris oublie le 16^e arrondissement. En l'occurrence, elle estime que tel n'est pas le cas, puisque l'école du Parc des Princes, l'école Musset, ou encore l'école Decamps sont des rues qui ont été ciblées dans le plan « rues aux écoles », et où des aménagements ont été ou vont être réalisés, ce qui est une bonne chose.

En revanche, elle maintient qu'il existe aujourd'hui quatre écoles du 16^e arrondissement qui sont dans une situation dangereuse, aujourd'hui, pour les enfants, compte tenu du trajet qu'ils empruntent pour s'y rendre, et M^{me} SEBBAH trouve dommage que ce vœu ne soit pas voté à l'unanimité, d'autant qu'il est précisé dans celui-ci que la Mairie de Paris s'appuiera sur l'expertise des maires d'arrondissement. Or M^{me} SEBBAH pense que Monsieur le Maire et la majorité municipale ont démontré leurs connaissances de ce sujet, sur lequel elle est d'avis que le 16^e arrondissement aurait tout intérêt à travailler avec la Mairie de Paris.

M^{me} SEBBAH prend donc acte du fait que les élus de la majorité ne voteront pas ce vœu, ce dont elle se dit déçue.

M. SZPINER met ce vœu aux voix.

Le vœu V162020080, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à La majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 3, votes contre 33, abstention 1)

- **V162020081** Vœu à la Maire de Paris, présenté par les élus du groupe Indépendants et Progressistes, relatif à la régulation, à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} SEBBAH annonce que ce vœu sera présenté par M. PARENT.

M. SZPINER donne la parole à M. PARENT.

M. PARENT le remercie. Il rappelle que la Mairie de Paris a décidé d'autoriser, pour une période plus longue qu'initialement prévue, les terrasses éphémères, jusqu'en juin 2021. Son groupe pense que cette organisation est tout à fait souhaitable pour la santé économique d'un certain nombre de commerces qui font la vie quotidienne des Parisiens.

Toutefois, M. PARENT remarque qu'en pratique, ces terrasses éphémères, aussi souhaitables soient-elles, posent quelques problèmes, de temps en temps, et il est d'avis qu'il ne faudrait pas qu'une minorité de commerçants peu scrupuleux jettent l'opprobre sur cette mesure.

M. PARENT précise que ce qui est en jeu, c'est évidemment la vie quotidienne de l'ensemble des communes, et pas spécifiquement du 16^e arrondissement. En effet, il peut partout exister des débordements, et notamment après 22 heures.

Ainsi, il précise que ce qui est proposé ici au Conseil d'arrondissement est d'anticiper ce sujet, sachant que ce vœu consisterait à demander à la Mairie de Paris d'organiser, avec tous les groupes du Conseil de Paris, un groupe de travail destiné à revisiter ce sujet pour voir les règles qui pourraient être appliquées et les sanctions éventuelles, sans jeter l'opprobre sur qui que ce soit, de manière à ce que la grande saison qui va s'ouvrir du printemps à l'été 2021 ait été préparée.

M. PARENT ajoute qu'il ne souhaite pas « jeter la pierre » à qui que ce soit, sachant que cette ouverture de terrasses éphémères a été décidée dans le contexte du covid, dans des conditions de rapidité qui sont plutôt à saluer sur le principe.

Toutefois, maintenant que tous ont un peu de recul, M. PARENT propose que le Conseil d'arrondissement vote ce vœu, qui lui paraît équilibré et qui n'a pas besoin de précisions techniques, puisqu'il vise justement à créer un groupe de travail qui en débattrait.

Il remercie Monsieur le Maire de lui avoir laissé la parole.

M. SZPNER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à M. REDLER.

M. REDLER précise qu'il souhaite dire quelques mots sur ces sujets, qu'il connaît bien. Bien qu'il n'ait pas vocation à défendre la Mairie de Paris dans cette assemblée, il rappelle que le système qui avait été mis en place était un système de déclaration préalable simple, afin de garantir une souplesse, notamment vis-à-vis des professionnels qui, comme l'a dit M. PARENT, avaient été durement touchés par cette crise sanitaire, l'idée étant de faire des contrôles *a posteriori*.

M. REDLER précise d'ailleurs qu'à la Mairie, lorsqu'ils reçoivent – même s'ils en reçoivent peu – des plaintes de riverains concernant certains commerçants qui pourraient ne pas respecter les règles qui leur avaient été fixées, la Mairie du 16^e transmet évidemment ces plaintes aux services concernés, afin que ces derniers puissent se rendre sur place.

Par ailleurs, M. REDLER indique avoir longuement échangé ces dernières semaines avec la Mairie de Paris sur ces sujets, et il précise qu'en réalité, une concertation est déjà engagée par la Mairie de Paris afin de revoir le (Règlement des Etalages et Terrasses) qui avait été fait en 2011, et qui est en cours. M. REDLER précise qu'il parle sous le contrôle de son collègue Rodolphe Borgniet, adjoint chargé des commerçants, mais confirme que ce RET de 2011 est actuellement en train d'être revu par la Mairie de Paris.

M^{me} SEBBAH demande si, à la Mairie du 16^e arrondissement, Monsieur le Maire ou son adjoint, M. Borgniet ont été associés à cette concertation engagée par la Mairie de Paris, ou consultés sur ce sujet.

M. SZPNER répond que la Mairie de Paris les a informés qu'elle entendait travailler en concertation avec eux. Il s'agit d'une décision qu'elle vient de prendre, sachant que tout cela est assez pragmatique et empirique. En effet, il fait remarquer que la situation est passée à une espère de laisser-aller dû au covid, et que l'on a assisté à un débordement dans les terrasses, avec une majorité de gens se conduisant bien, et quelques excès. La question s'est donc posée et la Mairie de Paris réfléchit à cette situation, ayant conscience que cela concerne tous les arrondissements.

Cela dit, M. SZPNER précise qu'à titre personnel, il se méfie toujours du fait de vouloir trop légiférer sur des situations, par définition éphémères et fragiles.

Aussi se demande-t-il si ce vœu, aujourd'hui, a une utilité.

Selon M. SZPNER, il appartient plutôt au groupe de M^{me} SEBBAH de prendre contact avec la Maire de Paris, afin que ce travail soit fait d'une manière rapide et informelle, alors que s'ils « s'embarquent » dans un cadre très solennel et très pesant, M. SZPNER n'est pas sûr qu'ils soient plus rapides, ni plus efficaces.

À ses yeux, l'idée est d'abord d'avoir un échange, car comme l'a dit M. PARENT, il ne faudrait pas qu'à partir d'une minorité, l'on en vienne à faire un règlement extrêmement dur qui pénaliserait la majorité. Aux yeux de M. SZPNER, il s'agit donc d'un débat ouvert, et ce sujet ne mérite pas un vœu, mais une vraie discussion entre les élus.

En revanche, M. SZPNER assure que si M^{me} SEBBAH souhaite maintenir ce vœu, elle peut le maintenir.

Il redonne ensuite la parole à M. PARENT.

M. PARENT pense qu'il est possible de passer au vote. Avant cela, il fait cependant remarquer que la Maire de Paris s'est engagée à mener une concertation sur ce sujet, et que s'il lui fait crédit de ses intentions, appuyer ces mêmes intentions par un rappel disant que les élus du 16^e arrondissement tiennent à ce que cette concertation ait bien lieu et qu'elle associe tout le monde « ne nuirait pas dans le paysage », et pourrait peut-être contribuer à faire en sorte que M^{me} HIDALGO n'oublie pas ses promesses.

M. SZPNER redonne la parole à M. REDLER.

M. REDLER rappelle, sans souhaiter se faire l'avocat de la Maire de Paris, que cette dernière avait déclaré cela bien avant le vœu proposé ce jour par M. PARENT Il confirme qu'il s'agit d'un sujet évoqué depuis plusieurs semaines, et que de nombreux échanges ont d'ores et déjà eu lieu sur les problématiques évoquées dans ce vœu.

M. SZPNER met aux voix ce vœu.

Le vœu V162020081 mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 4 , votes contre 33)

- **V162020088** Vœu relatif aux travaux de réhabilitation de l'immeuble et à la réouverture de la crèche municipale 2, rue du Général Grossetti (16^e)

M. SZPNER rappelle qu'en mars 2020, un incendie s'est déclaré rue du Général Grossetti et a entraîné de graves dégâts sur une structure de cet immeuble qui appartient à Paris Habitat. Un arrêté de péril a été émis, et la crèche municipale qui est implantée dans cet immeuble, mais qui n'accueillait alors pas d'enfants du fait des mesures de confinement, n'a pas pu être rouverte depuis.

Considérant que cette fermeture aggrave une situation déjà difficile du nombre insuffisant de berceaux disponible dans l'arrondissement, et plus particulièrement dans ce quartier ; qu'il n'est pas possible de proposer à tous les enfants de cette crèche une solution alternative dans un établissement du secteur ; qu'il y a donc lieu de mettre tout en œuvre pour engager les travaux nécessaires à la réouverture de cet établissement dans les plus brefs délais, M. SZPNER demande donc au Conseil d'arrondissement de voter ce vœu pour que la Ville, en lien avec Paris Habitat, engage en toute urgence les actions nécessaires pour que les travaux de réhabilitation de l'immeuble soient lancés dans les plus brefs délais et que la crèche municipale puisse accueillir les enfants dès le mois septembre 2020.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} MISSOFFE.

M^{me} MISSOFFE formule le souhait de pouvoir suivre ce dossier de très près. En effet, elle a échangé sur ce sujet, et elle souhaiterait être, si possible, associée à ce dossier. Elle en remercie d'avance Monsieur le Maire.

M. SZPINER comprend que, manifestement, certains ne savent pas lire les organigrammes. Il rappelle qu'il a été expliqué que la municipalité se désintéresserait des crèches de la Famille et de la Petite enfance, raison pour laquelle il est lui-même rapporteur de ce vœu, et raison pour laquelle il a décidé qu'il gérerait lui-même ce dossier. Il ajoute qu'il sera secondé par M^{me} BOËLLE, qui préside la Commission de la Petite enfance, avec un conseiller municipal délégué. Ainsi, il invite à M^{me} MISSOFFE à lui téléphoner lorsqu'elle le souhaitera, afin qu'ils puissent suivre ce dossier ensemble.

M^{me} MISSOFFE remercie Monsieur le Maire.

M. SZPINER met ce vœu aux voix.

Le vœu V162020088 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER lève la séance.

La séance est levée à 20 heures 05.
